



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 30 du 27/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2024;
- Vu les délibérations du conseil académique restreint du 25/01/2024 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement de professeurs du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4471, en Anglais, de la composante IUT de St-Etienne est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

| Civilité | Nom d'usage | Prénom | Corps | Discipline et spécialité |
|----------|-------------|-----------|----------|--------------------------|
| Mme | BASTIAN | JOANNA | CERTIFIE | 0422 |
| Mme | CHAUDEY | MAGALI | PR | CNU 05 |
| M. | GALONNET | PASCAL | CERTIFIE | 8010 |
| M. | HACHE | FREDERIC | CERTIFIE | 0422 |
| M. | MERIEUX | DAVID | CERTIFIE | 0422 |
| Mme | VALLAT | CHRISTINE | CERTIFIE | 8010 |

Article 3: Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 11/03/2024

Le Président

Florent PIGEON

